

À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT ?

La fondation vous accompagne pour votre projet de déménagement avec la

GARANTIE LOCATAIRE



NOUVEAU

FACILITER LA RECHERCHE DE VOTRE FUTUR LOGEMENT

Consciente de la difficulté que peut représenter l'accès au parc locatif privé, la fondation d'Aguesseau a sélectionné Cautioneo pour devenir le garant de votre projet logement. Ce dispositif vous est proposé à un tarif préférentiel pour tous les agents Justice et vos trois premières années de cotisation peuvent être subventionnées selon votre situation.

cautioneo

Expert de la Garantie Locataire depuis cinq ans, Cautioneo se place en tiers de confiance entre les propriétaires et les locataires et accompagne ces derniers dans l'obtention de leur location en se portant garant.



VOTRE GARANTIE CAUTIONNEO

Vous apportez l'appui d'un garant institutionnel qui facilite vos démarches auprès des bailleurs. Un argument fort pour votre dossier vers le logement que vous souhaitez.



Obtenez un garant

Vous n'avez pas besoin de demander l'aide de vos proches, Cautioneo devient votre garant.



Consolidez votre dossier

Cautioneo certifie vos revenus, vos justificatifs et votre solvabilité pour rassurer votre futur bailleur.



Bénéficiez d'un accompagnement

Votre visite est concluante ? Cautioneo prend contact directement avec le propriétaire pour appuyer votre candidature.

Vous souhaitez en savoir plus sur la Garantie Locataire et vérifier en quelques clics si Cautioneo peut devenir votre garant ?

[Cliquez-ici](#)



PRATIQUE :

Votre parcours de demande de Garantie est 100% en ligne.



RAPIDE :

Vous obtenez en moins de 24h le résultat d'analyse de votre demande.



CONCRET :

Vous recevez par e-mail votre Accord de Garantie à joindre à votre dossier logement.

LES AVANTAGES DÉDIÉS AUX AGENTS JUSTICE

Un tarif préférentiel pour tous

Votre cotisation représente

2,75%

de votre loyer
charges comprises.

Par exemple,
si votre loyer est de 700€ CC,
votre cotisation s'élèvera au choix
à 19,25€ par mois ou 231€ par an.



Une aide financière
selon votre situation

Selon certains critères,
votre situation peut vous permettre
de bénéficier de la subvention de la
fondation les 3 premières années.

100%
de votre cotisation
la 1ère année



60%
de votre cotisation
la 2ème année



40%
de votre cotisation
la 3ème année



**Vous ne payez que votre part à
Cautioneo, la fondation leur verse
directement la subvention.**

A partir de la 4ème année, vous réglez
la totalité de votre cotisation au tarif
préférentiel (2,75% du loyer).



QUI PEUT DEMANDER LA SUBVENTION ?

Pour vérifier rapidement votre éligibilité, voici les principaux critères :

- Vous êtes personnel actif ou retraité du ministère de la Justice
- Vous avez plus de 30 ans
- Votre statut au ministère est fonctionnaire, contractuel, en CDI, en CDD de plus d'un an et pour encore au moins 6 mois ou élève ENAP, ENG, ENM ou ENPJJ.
- Votre futur logement se situe en France métropolitaine
- Le revenu fiscal de votre foyer est inférieur à 65 000€

Votre situation semble correspondre ? Vous pouvez vérifier votre éligibilité à la subvention et demander votre garant Cautioneo.

Cliquez-ici

ou rendez-vous directement sur le site de la fondation

Flashez ce code pour en savoir plus





VOS CONTACTS

Cautioneo met à disposition des agents
Justice une adresse e-mail dédiée

contact-fda@cautioneo.com



Le ministère de la Justice confie une partie de la gestion de ses prestations sociales à la fondation d'Aguesseau depuis 1954. Ainsi, qu'ils soient actifs ou retraités, les agents peuvent bénéficier des différents dispositifs subventionnés : vacances jeunes en colonies de vacances, vacances adultes et familles, logements, aides et prêts au logement, aides et prêts sociaux, aide aux études ou encore restauration collective parisienne.

contact@fda-fr.org

www.fda-fr.org